

M. Fleming: Il est donc parfaitement clair qu'il n'y a aucune difficulté dans aucun cas pour constater quel est le coût réel de production d'articles semblables à la date d'expédition au Canada, plus une marge raisonnable pour les frais d'administration et de vente et les bénéfices?

M. le président: A l'ordre! Je dois de nouveau mettre en doute qu'un tel débat puisse avoir lieu sur l'article à l'étude. J'ai suivi très attentivement les observations du député et j'ai constaté qu'il traite du paragraphe 3 de l'article 35. Je doute que ses remarques soient pertinentes puisque nous en sommes à l'insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 35.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, qu'on me permette de signaler que certaines propositions précises ont été énoncées. Au cours de la discussion, on a déclaré que, bien que nous puissions nous entendre, en principe, sur la nécessité de prendre certaines mesures, nous entretenons des doutes sérieux quant à l'efficacité de la mesure proposée. Pour bien comprendre la question qui nous est soumise, rien n'est plus pertinent, à mon avis, que de tenter d'établir pour quels motifs précis le changement proposé est nécessaire puisque c'est ainsi que nous pourrions trouver un terrain de discussion raisonnable d'où pourra sortir le changement approprié.

Nous nous réunissons en comité pour être en mesure d'examiner un projet de loi. En toute justice, on doit reconnaître qu'il est arrivé souvent que des propositions d'amendement propres à améliorer sensiblement certaines mesures ont été présentées par l'opposition et acceptées. Pour qu'il puisse en être ainsi et pour que la discussion en comité soit vraiment utile, il est essentiel que nous soyons mieux renseignés que nous ne le sommes en ce moment sur les motifs dont s'inspire l'amendement particulier dont nous sommes saisis.

Je signale que, il y a quelques jours, l'honorable député de Greenwood a demandé si l'amendement s'appliquerait à d'autres industries que l'industrie textile dont le ministre avait parlé. Le ministre a répondu qu'il ne pouvait répondre tant que ses fonctionnaires n'auraient pu lui faire part des résultats qu'aurait l'adoption d'un tel amendement. J'ai pris de nouveau la parole plus tard afin de demander si le ministre n'avait pas étudié les résultats qu'on observerait dans l'industrie en général. Une fois de plus la réponse qu'il a donnée,—je ne cherche pas ici à citer exactement,—revenait à ceci: il ne serait en mesure de répondre qu'une fois que ses fonctionnaires auraient fait rapport sur l'efficacité de la mesure et sur les résultats qu'elle pro-

[L'hon. M. McCann.]

duisait. Ce que nous nous efforçons d'obtenir ce sont les renseignements qu'il nous faut essentiellement avoir pour comprendre le motif de la présentation d'un tel amendement et pour établir quelle est vraiment la modification qu'il faudrait apporter pour remédier à la situation.

L'hon. M. McCann: J'ai formulé l'autre jour une déclaration quand l'honorable représentant de Greenwood m'a demandé si on invoquerait l'amendement à l'égard d'autres produits. J'ai répondu affirmativement puis j'ai ajouté, comme vient de le rappeler le chef de l'opposition, qu'on ne connaîtrait que dans quelque temps les effets d'un tel amendement. Les fabricants intéressés sont du même avis. Voici ce qu'a déclaré aujourd'hui l'Association canadienne des fabricants de textiles primaires:

Les textiles ne sont qu'un des produits qui bénéficieront de la nouvelle loi fédérale contre le dumping mais toute mesure tendant à renforcer la loi sur le tarif douanier constitue un pas dans la bonne voie.

La Chambre approuve cette partie de la déclaration.

Il est trop tôt pour connaître les effets de la mesure mentionnée dans les dépêches des journaux, tant qu'elle n'aura pas été étudiée et qu'on n'en aura pas observé l'application pendant une certaine période.

L'hon. M. Rowe: C'est exactement ce qu'il dit. Ces gens n'en savent rien et vous n'en savez rien.

L'hon. M. McCann: Je répète ma déclaration: on peut la rendre applicable à d'autres denrées. Hier, le représentant de Greenwood m'a mis au défi de nommer d'autres denrées que les textiles qui pourraient être des produits de fin de série. Et les chaussures? Et les bourses pour dames? Et les produits pharmaceutiques? Il y a eu un temps où les pharmaciens de notre pays s'opposaient à ce qu'on expédiât chez nous des drogues antibiotiques à des prix inférieurs aux prix coûtants. A cette époque, la fabrication de ce qu'on appelait les antibiotiques du début ne pouvait manquer de subir une modification pour être remplacée par celle de la pénicilline actuelle. Voilà des exemples de catégories qui peuvent être atteintes en tant que marchandises de solde et qui donnent lieu à ce qui ressemble à une vente d'écoulement.

L'hon. M. Rowe: Et les appareils électriques?

L'hon. M. McCann: Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Macdonnell: Les paroles du ministre m'intéressent beaucoup car, si j'ai bien compris, plusieurs de ceux qui siègent derrière lui ont déclaré hier qu'ils considéraient cet